

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3531

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZAKARYA CHABIA

Date de naissance : 1950

Adresse : Qued Menzeg Résidence le Jardin de la Corniche N° 029

Tél. : 0661635867 Total des frais engagés : 700,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 27/09/2019

Nom et prénom du malade : ZAKARYA CHABIA Age : 69

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/09/2019	Actes	1	1000	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

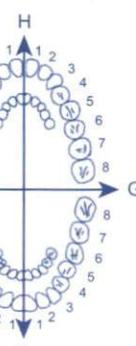
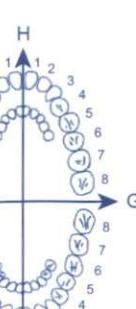
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D 00000000 35533411	G 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Cabinet Dr. Mohammed ITRI

Professeur de pédiatrie

Pédiatrie générale et neuropédiatrie

RAPPORT EEG

Nom, prénom patient: EL JALAL SALMA
Date de naissance: 14/01/2004
Sexe: Féminin
Numéro SS:
Age: 15 ans

Adresse:
Numéro tél:

Diagnostic

Fillette de 15A suivie pour des crises épileptiques type absence actuellement bien équilibrées sous traitement AE, examen clinique normal

Interpretation

- Rythme de base régulier à 9c/s, symétrique, réactif et bien organisé
- Pas de décharges paroxystiques spontanées
- HPN ne modifie pas le tracé
- La SLI a engendré un entraînement photique

Conclusion

AF bien structurée pour l'âge

Tracé ne montrant pas d'anomalies électriques sur le présent enregistrement

Docteur: Professeur ITRI

Cabinet Docteur mohammed ITRI

Professeur de pédiatrie

Ancien chef de service de pédiatrie générale et
de neuropédiatrie CHU Ibn Rochd-Casablanca

27/09/ 2019

FACTURE

EL JALAL SALMA

La présente facture concernant la réalisation d'un EEG est
arrêtée à la somme de sept cents dirhams (700.00 dhs)

Signé :

Dr Mohammed ITRI
Professeur de Pédiatrie
9, Rue Bachir Laâbi
Rés. Ousmane Sembé 2^{ème} étage
N° 13 - Casablanca

Cabinet Docteur mohammed ITRI

Professeur de pédiatrie

Ancien chef de service de pédiatrie générale et
de neuropédiatrie CHU Ibn Rochd-Casablanca

27/09/ 2019

FACTURE

EL JALAL SALMA

La présente facture concernant la réalisation d'un EEG est
arrêtée à la somme de sept cents dirhams (700.00 dhs)

Signé :

Dr. Mohammed ITRI
Professeur de Pédiatrie
9, Rue Bachir Laajaj
Rés. Ousmane 3ème étage
N° 13 - Casablanca

